



Mémoire

du Centre de santé et des services sociaux du Sud-Ouest–Verdun

présenté à

l'Office de consultation publique de Montréal
dans le cadre de la consultation publique
sur le Projet immobilier sur la rue Saint-Antoine Ouest

Montréal
Février 2014

Mémoire

Projet immobilier sur la rue Saint-Antoine Ouest

Le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) du Sud-Ouest–Verdun a la responsabilité, selon la loi sur les services de santé et les services sociaux (article 99.5), de veiller à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population sur son territoire. De cette façon, le CSSS collabore avec ses différents partenaires, dont la ville et les arrondissements, pour favoriser la mise en place de différentes stratégies de renforcement des déterminants de la santé.

L'état d'avancement des connaissances dans le champ de la santé publique nous permet aujourd'hui d'établir, sans l'ombre d'un doute, que l'environnement bâti constitue un déterminant important de la santé et du bien-être des populations. On entend par environnement bâti l'aménagement urbain, le transport, la qualité de l'environnement et l'habitation. Ces quatre dimensions influencent la santé d'une part par l'exposition physique des citoyens à certaines contraintes : qualité de l'air, bruit, risques de blessures, etc., et d'autre part, par les comportements qu'elles induisent en termes de mobilité, activités physiques et autres.

C'est en raison de cette relation étroite entre l'environnement urbain et la santé que le CSSS du Sud-Ouest–Verdun désire porter à l'attention des commissaires quelques éléments à prendre en considération dans le développement du Projet immobilier sur la rue Saint-Antoine Ouest. Nos commentaires porteront principalement sur les enjeux de santé publique qui relèvent précisément de notre champ de compétence.

Sécurité urbaine et déplacements actifs

- Considérant que le projet amènera une augmentation de la circulation routière dans le secteur¹;
- Considérant que « le volume de circulation automobile [...] est le déterminant principal du nombre de traumatismes routiers »²;
- Considérant que le transport actif contribue à prévenir l'obésité et les maladies qui y sont associées³;
- Considérant l'emplacement stratégique du projet immobilier à proximité des infrastructures de transports en commun (métro, autobus, train);

Nous envisageons positivement les mesures incluses dans le projet visant l'aménagement d'un trottoir plus large pour faciliter la circulation des piétons en toute sécurité et la création

¹ Voir le Rapport préliminaire de la Mise à jour de l'étude d'impact sur les déplacements pour plus de détails (novembre 2013).

² Direction de la santé publique. 2012. *Une ville et des quartiers sécuritaires qui favorisent un mode de vie physiquement actif, Orientation 5 du Plan régional de santé publique 2010-2015*. Montréal, Agence de la santé et des services sociaux, p. 3.

³ Ibid, p. 3.

de chemins piétons sécuritaires entre les bâtiments et espaces publics, et insistons sur l'importance de leur mise en place.

Nous recommandons par ailleurs que les aménagements nécessaires soient effectués pour favoriser une cohabitation harmonieuse des différents modes de transport plus largement dans le quartier dont des mesures d'apaisement de la circulation automobile, des aménagements pour sécuriser les traverses piétonnières et des voies cyclables pour favoriser et sécuriser les déplacements à vélo.

Logements abordables

- Considérant que l'accessibilité à un logement abordable est un enjeu important pour les personnes à faible revenu et influence la qualité de vie et la santé des individus⁴;
- Considérant le petit nombre de logements conçus pour les familles dans le secteur;
- Considérant que l'acquisition de terrains destinés à la construction de logements sociaux et communautaires est difficile étant donné les prix élevés du marché au centre-ville de Montréal;

Nous considérons positivement l'application de la stratégie d'inclusion en logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal et félicitons l'arrondissement Ville-Marie en ce sens.

Nous souhaitons que des terrains pour le développement, à court terme, de projets de logements sociaux et communautaires dans le secteur soient identifiés dans les plus brefs délais, favorisant ainsi une mixité sociale dans le secteur immédiat du Projet immobilier sur la rue Saint-Antoine Ouest.

Services de proximité

- Considérant la faible présence de services de proximité dans le secteur (commerces d'alimentation, garderies, écoles, cliniques médicales, pharmacies, etc.);
- Considérant que la présence de services de proximité dans un secteur attire et favorise le maintien des familles en ville tel que proposé dans la politique familiale de la Ville de Montréal⁵;

Nous notons qu'il est essentiel de créer des espaces commerciaux aux rez-de-chaussée des édifices tel qu'indiqué dans le projet.

Nous recommandons de réserver certains des espaces commerciaux spécifiquement à des services de proximité répondant aux besoins de la population du secteur.

⁴ Direction de la santé publique. 2012. *Un environnement urbain favorable à la santé, Orientation 5 du Plan régional de santé publique 2010-2015*. Montréal, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, p. 1.

⁵ Montréal. 2008. *Pour grandir à Montréal. Politique familiale de Montréal*. Montréal, Ville de Montréal, p. 6.

Îlots de chaleur

- Considérant que le centre-ville de Montréal est un îlot de chaleur important⁶ et que ceci occasionne des problèmes de santé chez les personnes les plus vulnérables ;

Nous sommes heureux de constater la proposition du promoteur d'inclure des toits verts dans le projet et soulignons l'importance de les réaliser.

Nous recommandons d'utiliser le maximum d'espaces à aménager pour le verdissement et l'augmentation de la canopée.

Vision intégrée du développement urbain

- Considérant l'existence de plans de développement du secteur Griffintown et du quartier Bonaventure sur lesquels l'Office de consultation publique de Montréal s'est déjà penché;
- Considérant que le projet se situe à un espace de transition entre le Centre-ville et le quartier de la Petite-Bourgogne;
- Considérant le développement potentiel des sites 3 et 4 appartenant également à Cadillac-Fairview;
- Considérant que des familles et des aînés habitent le secteur;

Nous encourageons la Ville de Montréal et l'arrondissement Ville-Marie à intégrer le Projet immobilier sur la rue Saint-Antoine Ouest dans une vision globale des quartiers dans lesquels celui-ci sera construit. De cette façon, le développement du Projet immobilier sur la rue Saint-Antoine Ouest doit être cohérent avec les besoins de la population déjà en place dans le secteur incluant des liens de transport et de déplacement avec le quartier Petite-Bourgogne, la construction de logements pour les familles dans le quartier, le développement des services de proximité ainsi que le verdissement et l'aménagement de parcs dans le secteur.

Le directeur général adjoint aux programmes clientèles
et à la santé publique



Yves Desjardins

⁶ Institut national de santé publique. 2013. *Mon climat, ma santé. Îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface*. Québec. En ligne [<http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee>]. Consultation le 17 février 2014.

